

Déclaration de la FSU du CSE du 21 et 22 Mars 2019.

M. Le Ministre.

Vous poursuivez votre politique éducative rétrograde et libérale sans prendre en compte ni l'expertise professionnelle des acteurs de terrain, ni les avis de leurs organisations syndicales, ni ceux de l'ensemble de la communauté éducative. Vous persistez donc à transformer en profondeur notre système éducatif en imposant de nombreuses mesures, très négatives pour les jeunes comme pour les personnels, à marche forcée.



Pour la FSU, ces transformations, par leur contenu et la méthode, vont accroître les inégalités, dégrader les conditions de travail des personnels sans répondre à la nécessité d'améliorer le service public d'éducation pour assurer la réussite de tous les élèves et l'élévation du niveau de qualification.

Lors des rencontres sénatoriales de l'apprentissage, le 14 mars, vous vous êtes félicité du travail mené en commun avec la ministre du travail, Muriel Pénicaud, en rappelant que « l'enseignement professionnel et l'apprentissage s'allient parfaitement »

Il est vrai que votre réforme de la voie professionnelle s'inscrit parfaitement dans celle de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Ainsi, l'ensemble de notre école est impacté par la loi « *Pour la liberté de choisir son avenir professionnel* » et cela est particulièrement vrai, nous l'avons vu lors du dernier CSE, pour la mise en place de la nouvelle 3^e « prépa-métiers » ou encore pour l'enseignement professionnel dont la réforme a été pensée pour participer avant tout au développement de l'apprentissage, érigé comme modèle à atteindre pour les formations professionnelles initiales sous statut scolaire.

Cette réforme arrive dans sa phase de mise en œuvre dans les établissements avec la multiplication des réunions d'information qui provoquent sidération, incompréhension et colère chez les enseignant-es. Les Vademecum publiés par le ministère, qui devaient les aider à appréhender et mettre en œuvre les dispositifs imposés, suscitent de multiples interrogations sans apporter de réelles réponses. Ils mettent en avant une vision dogmatique de l'organisation des enseignements, augmentent les injonctions et tentent d'imposer aux enseignant-es les pratiques pédagogiques à mettre en œuvre.

Il en est de même pour les programmes dont les préambules détaillent la façon dont les professeur-es doivent faire cours et entérinent la fin de toute liberté pédagogique. Ces programmes s'élaborent dans une très grande précipitation. Ainsi, alors que le code de l'éducation prévoit qu'ils soient publiés au moins un an avant leur application, les enseignant-es n'auront que quelques semaines pour les mettre en œuvre, notamment à travers des dispositifs nouveaux et imposés (co-intervention, chef d'œuvre...) qui doivent être pensés bien en amont de la rentrée 2019. Nous vous rappelons que la généralisation de ces dispositifs imposés par un cadre réglementaires trop rigide va engendrer de multiples difficultés d'ordres pédagogique et organisationnelle et vont plonger les équipes enseignant-es dans des situations intenable.

Le contenu des programmes de la voie professionnelle répond avant tout à la commande du rapport Calvez-Marcon en recentrant les compétences et les contenus

sur la professionnalisation des jeunes par l'acquisition de compétences transversales. Le contenu culturel des programmes s'en trouve appauvri, les finalités des enseignements généraux abandonnent l'objectif d'émancipation des jeunes et se centrent sur les 3 compétences transversales citées dans le rapport : mobilités omniprésentes dans les programmes d'histoire/géo, socialisation et citoyenneté centrée sur les codes culturels et sociaux des milieux du travail et développement professionnel auquel doivent participer l'ensemble des enseignement généraux.

Les enseignant-es ne se retrouvent pas dans les finalités attribuées aux enseignements généraux et dans cette vision étriquée et idéologique des contenus de formation professionnelle. Ils ne sont pas dupes quant à l'instrumentalisation de leurs disciplines au seul profit de l'éventuelle acquisition de compétences transversales ou comportementales, car sans connaissances les compétences ne peuvent être exercées... Ils et elles sont bien conscient-es que le dévoiement de leur discipline d'enseignement par les nouveaux programmes et par la mise en place de la co-intervention ou du chef d'œuvre engendrera un appauvrissement de la formation des lycéen-nes professionnel-les et à terme la disparition des enseignements généraux.

M. le Ministre, vous l'aurez compris les LP, LPO et SEP préparent la rentrée scolaire dans des conditions intenable pour l'ensemble de leurs personnels. La suppression des postes et la multiplication des heures supplémentaires, la mise en œuvre des nouveaux programmes bâclés, l'imposition de dispositifs qui n'ont aucune assise didactique, la mise en place des familles de métiers et le manque de temps dédié pour enseigner vont déstabiliser fortement nos établissements publics et les premières victimes de vos choix irresponsables en seront les élèves.

M. le ministre, la FSU vous demande solennellement un moratoire sur la mise en place de votre réforme de l'enseignement professionnel et l'ouverture de réelles discussions sur les objectifs, les moyens et les dispositifs à mettre en œuvre pour assurer une meilleure réussite de tous les élèves de la voie professionnelle.